

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 17 novembre 2022
Date de Convocation : jeudi 10 novembre 2022
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20221117-DEL202231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2022.31

OBJET - Avenant n°2 à la convention de partenariat 2020 - Intégration dans les clubs sportifs et les associations culturelles

Présents : Thierry ABERT, Raphaël DURET, Patrick LEVRAT, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Thierry NICOLOSI, Fabrice BORGET

Excusés : Jean-François DEBAT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patricia MEDEVIELLE, Brigitte VISO

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Dans le cadre du plan d'actions d'intégration 2020, le CCAS a décidé en octobre 2020, de financer une partie du coût d'une activité sportive ou culturelle pour les publics accompagnés par l'association DAHLIR.

Motivation et opportunité de la décision

Compte-tenu du nombre peu important d'accompagnement réalisé, il est proposé de prolonger la durée de la convention initiale sur la saison sportive et culturelle 2022-2023.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'avenant n°2 de la convention à signer avec l'association DAHLIR et autoriser la Vice-Présidente à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable aux termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2020 « Intégration dans les clubs sportifs et les associations culturelles », en vue de prolonger la durée de la convention initiale sur la saison sportive et culturelle 2022-2023 soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023. Cet avenant est annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Vice-Présidente du CCAS à signer le présent avenant.

Impacts financiers

Les crédits correspondants sont prévus sur le budget du CCAS sur le programme Actions d'intégration –

C

h

a

p

i

t

r

e